

# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

## Destinataire

Récépissé de DT  
Récépissé de DICT  
Récépissé de DT/DICT  
conjointe

Dénomination : \_\_\_\_\_  
Complément / Service : \_\_\_\_\_  
Numéro / Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code Postal / Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Personne à contacter : \_\_\_\_\_  
Numéro / Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code Postal / Commune : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
Référence de l'exploitant : \_\_\_\_\_  
N° d'affaire du déclarant : \_\_\_\_\_  
Personne à contacter (déclarant) : \_\_\_\_\_  
Date de réception de la déclaration : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Commune principale des travaux : \_\_\_\_\_  
Adresse des travaux prévus : \_\_\_\_\_

## Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle <sup>(1)</sup> :	Date d'édition <sup>(1)</sup> :	Sensible :	Prof. règl. mini <sup>(1)</sup> :	Matériau réseau <sup>(1)</sup> :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	_____	_____	____ / ____ / ____	_____	_____ cm	_____
	_____	_____	____ / ____ / ____	_____	_____ cm	_____

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_  
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) <sup>(2)</sup>

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement <sup>(2)</sup>

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

## Dispositifs importants pour la sécurité :

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : \_\_\_\_\_

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

## Responsable du dossier

Nom : \_\_\_\_\_  
Désignation du service : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

<b>Type de demande</b>	<b>Date</b>	<b>RD</b>	<b>N° CONSULTATION</b>	<b>Travaux</b>
DT	27/08/2020	112C	2020082703205D9D	N° Affaire : <input style="width: 90%;" type="text"/>
<b>Commune</b>	<b>Emetteur</b>		<b>Date travaux</b>	Réhabilitation et restructuration du réseau EU et mise aux normes STEP
GRAYE SUR MER	SICEE INGENIERIE 5 rue de tilly 14400 BAYEUX		01/12/2020	
			<b>Durée travaux</b> 45 jours	

<input type="checkbox"/> Pas d'observation particulière	<input checked="" type="checkbox"/> Respect du guide d'implantation des poteaux (novembre 2014)	<input checked="" type="checkbox"/> Signalisation à la charge de l'entreprise
<input type="checkbox"/> Réseau départemental non concerné	<input checked="" type="checkbox"/> Application charte qualité travaux en tranchée (avril 2009)	<input type="checkbox"/> Instruction impossible : fournir plan précis

<b>Accotement non stabilisé</b>	<b>Accotement stabilisé / trottoir</b>	<b>Travaux sous chaussée</b>	<b>Divers</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Le bord tranchée sera à 1 m mini du bord de chaussée <input checked="" type="checkbox"/> Remblai en tout venant 0/50 <input type="checkbox"/> Fermeture en sablon ou terre extraite sur 10 cm	<input checked="" type="checkbox"/> Remblai en tout venant 0/50 <input checked="" type="checkbox"/> Structure GNT cat. 2 <input checked="" type="checkbox"/> Imprégnation de la GNT à l'émulsion de bitume <input checked="" type="checkbox"/> Couche de surface de 5 cm en BBSG avec joint à l'émulsion <input checked="" type="checkbox"/> Couche de surface en enduit superficiel	<input checked="" type="checkbox"/> Traversée ses RD suivantes impérative par fonçage, sauf pour raison technique dûment justifiée auprès de l'ARD et avec accord préalable : <span style="float: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">112C</span> <input type="checkbox"/> Les fosses de fonçage devront être à 1 m mini du bord de chaussée <input type="checkbox"/> Remblai en tout venant 0/50 <input type="checkbox"/> Structure en GNT y compris imprégnation à l'émulsion de bitume <span style="float: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">cm</span> <input type="checkbox"/> Structure de chaussée en grave bitume y compris couche d'accrochage sur épaisseur de : <span style="float: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">cm</span> <input type="checkbox"/> Couche de roulement en enduit bicouche 10/14 4/6 <input type="checkbox"/> Couche de roulement en BBSG + joint sur une épaisseur de <span style="float: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">cm</span> <input type="checkbox"/> Réfection provisoire de la tranchée en enrobé froid	<input checked="" type="checkbox"/> Des prescriptions techniques complémentaire pourront être apportées lors de la présentation d'un projet détaillé <input checked="" type="checkbox"/> Implantation ou remplacement impératif des éléments (appuis, armoires, coffrets ...) en limite du domaine public. <input checked="" type="checkbox"/> Permission de voirie à demander à l'ARD, 2 mois avant début des travaux, après avis du Maire. Plans détaillés à fournir en 2 exemplaires.

<b>Précisions diverses</b>